

Cahier des charges de consultation : Animateur en préparation physique à la prise de poste



Table des matières

I. Éléments de contexte	3
1. Présentation	3
2. Contexte de la commande	3
3. La commande	5
II. Attentes techniques	5
1. Structure de la prestation	5
2. Éléments de contenus à intégrer	7
3. Exigences du financeur sur le programme	7
4. Profil du prestataire	9
5. Commercialisation des places	9
6. Calendrier de réalisation.....	9
III. Éléments financiers	10
1. Modalités de financement	10
2. Modalités de décaissement	10
IV. Modalités de réponse du prestataire de formation	10
1. Forme de la réponse	10
2. Pour répondre.....	10
3. Critères de sélection retenus.....	11

I. Éléments de contexte

1. Présentation

Le FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation) a été créé en octobre 2015 à la suite d'un accord interprofessionnel. Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement. Son Conseil d'Administration est le reflet de son esprit paritaire : il regroupe dix titulaires (et dix suppléants) issus des organisations patronales et salariales suivantes : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE-CGC, USTKE, USOENC, CSTNC. La CSTC-FO marque sa volonté de rejoindre le projet par son adhésion à l'accord interprofessionnel.

La révision du livre V du code du travail de la Nouvelle-Calédonie, intègre le FIAF dans le paysage de la formation professionnelle continue comme un outil interprofessionnel.

Agréé par la Nouvelle-Calédonie, interprofessionnel, la principale ressource du FIAF réside dans la collecte d'une contribution patronale de 0.2% de la masse salariale des entreprises du privé, dès le premier salarié.

Jusqu'en 2020, le FIAF fonctionnera en mode expérimental. L'objectif étant de mesurer et de valider l'apport et la pertinence de l'existence du Fonds pour les employeurs de la Nouvelle-Calédonie.

Ses missions et son positionnement dans le champ de la formation professionnelle continue sont les suivantes :

Missions	<ul style="list-style-type: none">✦ Assurer le financement des actions de formation choisies par les entreprises pour leurs salariés.✦ Accompagner les entreprises ainsi que les branches professionnelles dans la définition de leurs besoins de formation.✦ Améliorer la lisibilité de l'offre de formation de la Nouvelle-Calédonie.✦ Financer et conduire des programmes d'études dans le domaine de la formation professionnelle.
-----------------	---

Dans cette perspective, le FIAF accompagne les employeurs dans leur démarche de formation de leurs salariés sur un complément de poste d'animateur en gestes et postures visant à réduire les risques d'accident du travail sur les métiers à risque.

2. Contexte de la commande

L'OCEF a plusieurs métiers qualifiés « à risques » du fait de leur pénibilité. Les troubles musculosquelettiques sont très présents, malgré une formation métier de bon niveau. La culture de prévention des risques et de respect en autonomie des consignes de manutention notamment n'est pas encore ancrée chez les salariés. Cela génère de nombreux arrêts maladies voir des incapacités de travail.

Cette problématique d'anticipation et de respect des process de lutte contre les risques de TMS est largement partagée par de nombreuses entreprises Calédonienne tous secteurs confondus et principalement le secteur du BTP, de l'industrie et de l'agriculture.

L'OCEF souhaite apporter une réponse formation à cette problématique afin d'impliquer les salariés et de les faire monter en compétences sur ce sujet.

L'OCEF sollicite le FIAF pour la mise en place d'un projet de formation des managers/chefs d'équipes à la prévention des troubles musculosquelettiques. La finalité étant de mettre en place en interne un protocole de prise de poste intégrant des gestes d'échauffement et de départ de poste intégrant des gestes d'étirement. L'animation de ce protocole sera déléguée à un ou deux référents dans l'entreprise qui joueraient ainsi le rôle de coach aux deux moments clés de début et fin de journée de travail. L'objectif étant de valoriser des salariés possédant un intérêt particulier pour ce sujet tout en luttant au quotidien contre les mauvaises habitudes prises par les salariés au fil de leur pratique.

Compte tenu de ce constat, le FIAF souhaite apporter son soutien à ce projet transverse de montée en compétences des salariés du secteur privé dans le domaine de la prévention des risques.

Positionnement de la CAFAT sur le projet :

« Les troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs et inférieurs sont des troubles de l'appareil locomoteur pour lesquels l'activité professionnelle peut jouer un rôle dans la genèse, le maintien ou l'aggravation.

Les TMS affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs, c'est-à-dire les tissus mous. Les régions corporelles concernées sont principalement le cou, les épaules et les poignets, les TMS des membres inférieurs sont plus rares et concernent principalement le genou.

Les TMS sont de loin les maladies professionnelles reconnues les plus fréquentes en Nouvelle-Calédonie et en métropole.

Les facteurs qui sont à l'origine des TMS sont essentiellement biomécaniques et liés aux contraintes organisationnelles (charge de travail, condition de travail...).

On entend par facteurs biomécaniques :

- *la forte répétitivité des gestes,*
- *les efforts excessifs, comme lors du port de charges lourdes,*
- *le travail nécessitant des gestes précis et très fins,*
- *les postures inconfortables ou maintenues durant de longues périodes*

A ces facteurs, il convient d'ajouter dans une moindre mesure le stress, de même que certains facteurs individuels lié à l'état de santé du salarié.

La prévention des TMS passe par des actions ergonomiques qui visent à modifier les situations de travail afin de réduire les contraintes qui pèsent sur les salariés. Cette prévention repose conjointement sur :

- *la réduction des sollicitations professionnelles (biomécaniques, psychosociales et organisationnelles)*
- *l'information - formation des entreprises et de leurs salariés*

- *le maintien des capacités fonctionnelles*

Le maintien des capacités fonctionnelles au moyen d'une activité physique régulière et d'exercices d'échauffement avant la prise de postes à forte exigence physique est effectivement une bonne pratique reconnue et recommandée par la Caisse.

Néanmoins, il convient de rappeler que cette démarche ne peut constituer à elle seul une réponse de prévention en première intention. Elle doit être envisagée comme une mesure complémentaire dès lors que la réduction des contraintes dans l'activité de travail est effective. »

3. La commande

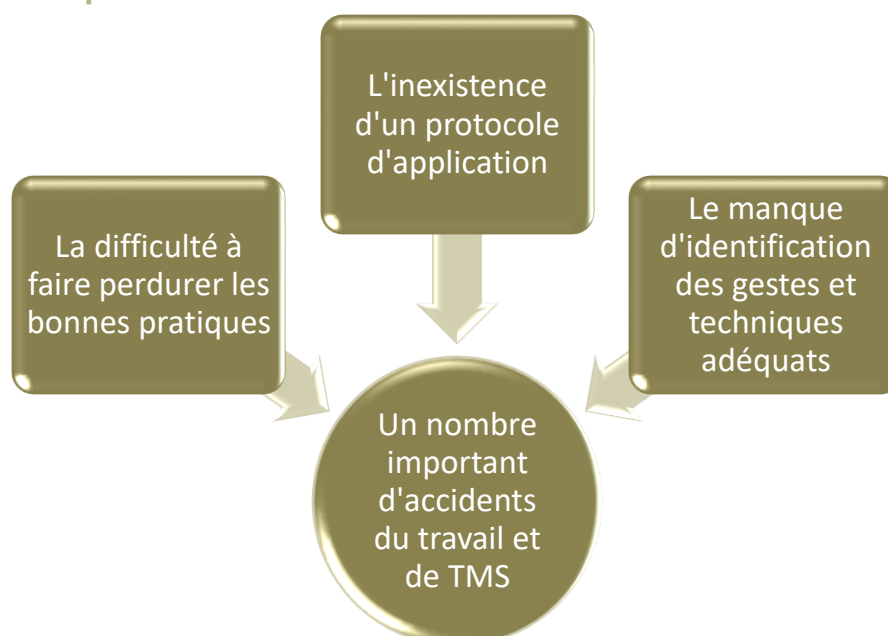
A ce titre, le FIAF sollicite les prestataires de formation de Nouvelle-Calédonie pour la création, la mise en place et la réalisation de 3 sessions de formation : Cahier des charges de consultation : Animateur en préparation physique à la prise de poste.

Les places seront mises à disposition des salariés du secteur privé.

II. Attentes techniques

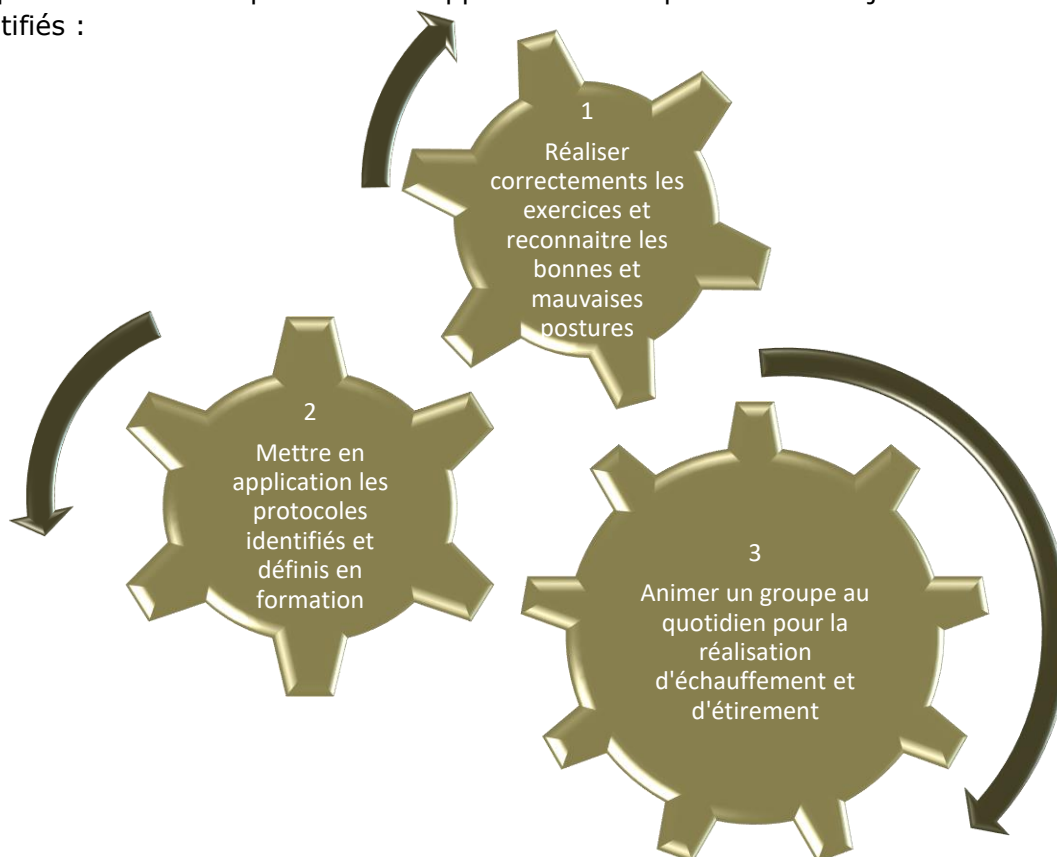
1. Structure de la prestation

➤ **Problématiques rencontrées :**

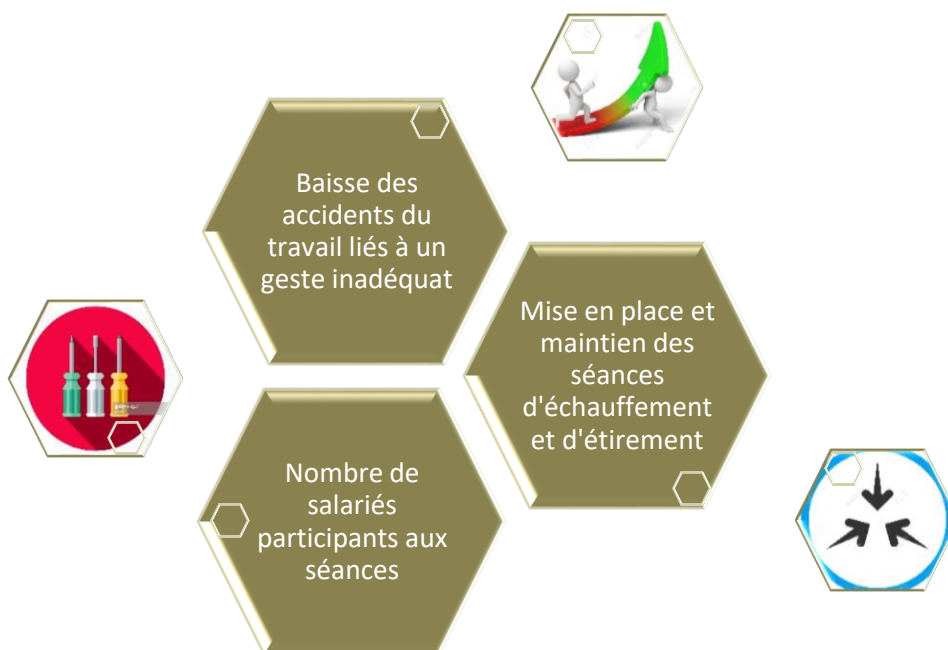


➤ **Objectifs de formation :**

La prestation devra permettre d'apporter une réponse aux objectifs de formation identifiés :



➤ **Impacts attendus de la formation :**



2. Eléments de contenus à intégrer

Les actions de formation proposées doivent intégrer a minima les éléments de contenus ci-dessous :

- L'attitude et le rôle de l'animateur pour générer de la motivation et créer de l'émulation au sein d'un groupe
- La maîtrise des différentes typologies d'exercices selon les risques identifiés leurs avantages et leurs inconvénients
- La capacité du responsable de l'animation à faire face à certaines réticences ou restrictions physiques
- Les notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie (déplacement de personne avec un maximum de confort)

Il est entendu que ces éléments de contenu constituent une base que le prestataire devra enrichir dans son travail d'ingénierie pédagogique mené lors de la constitution de son programme.

3. Exigences du financeur sur le programme

➤ **Public visé et pré-requis:**

Toutes personnes travaillant sur un poste à risque et souhaitant animer les séances d'échauffement et d'étirement. Il peut être en charge d'une équipe ou non.

Les pré-requis d'entrée en formation sont définis par le prestataire de formation en fonction de son programme mais doivent permettre d'intégrer le public visé. Un des préalables à l'entrée en formation est d'avoir défini sur quel type de gestes professionnels, le stagiaire doit intervenir pour définir un projet fil rouge.

➤ **Durée de la formation :**

Les journées de formation ne peuvent dépasser une durée de 8h de formation par jour.

La formation doit intégrer un temps de retour au poste et un suivi sur la poste de travail par le formateur.

➤ **Nombre de stagiaires**

Le nombre maximum de stagiaires par session de formation est de 10 personnes.

➤ **Méthodologie et moyens**

La méthodologie pédagogique proposée par le prestataire de formation devra, tout en intégrant des apports théoriques, favoriser la maîtrise par le stagiaire, d'une posture d'animateur dans l'exécution des exercices de geste et posture.

Le FIAF demande donc au prestataire de définir des moyens et méthodes pédagogiques innovants et très axés sur la pratique. Le niveau des salariés étant identifié plutôt sur les niveaux IV et V.

Il est attendu du prestataire qu'il conçoive des protocoles d'échauffement et d'étirement pour les 4 grands types de gestes suivants :

- Manutention
- Personnel sur chaîne de production
- Manipulation de personnes à mobilité réduite
- Conduite d'engins (position assise et montée et descente de l'engin)

Ces protocoles devront être remis aux stagiaires et leur permettre d'avoir un support de réalisation des mouvements avec identification des bons gestes et mauvais gestes (vidéos, tutoriels...).

Le prestataire de formation utilisera la méthode active pour intégrer dans son contenu le principe de fil rouge suivi par les stagiaires durant la formation.

➤ **Evaluation des acquis :**

La formation doit proposer des modalités d'évaluation des acquis réalisés en début et en fin de formation (éviter de préférence le QCM).

➤ **Bilan pédagogique :**

Pour chaque session de formation, le prestataire de formation fournit un bilan pédagogique comprenant un retour sur les évaluations des acquis et permettant d'avoir une vision globale sur le déroulement de la formation, l'absentéisme et les notions abordées.

➤ **Evaluation à chaud :**

Le prestataire de formation doit proposer les évaluations à chaud du FIAF. Seules les évaluations du FIAF seront admises lors de fourniture des pièces de fin de formation. Si les évaluations ne respectent pas ce format, le financement de la session sera non effectif (voir annexe 1).

➤ **Evaluation à froid :**

Le prestataire de formation doit proposer des évaluations à froid permettant de suivre les impacts de la formation et l'atteinte des objectifs visés par la formation à 6 et 12 mois. Il précisera les modalités de mise en œuvre.

4. Profil du prestataire

Le prestataire doit être un organisme de formation enregistré auprès de la DFPC. Le formateur proposé doit avoir de préférence obtenu son agrément de formation.

Le prestataire de formation devra construire un partenariat avec un physiothérapeute et/ou un kinésithérapeute sur la construction des protocoles et la formation théorique/pratique de la mise en œuvre des gestes, leurs risques et avantages.

5. Commercialisation des places

La liste des inscrits est soumise au FIAF pour validation dans la limite de 5 jours avant le démarrage de la formation.

Les stagiaires entrant dans ces sessions de formation doivent être éligibles aux financements du FIAF à savoir :

- Etre salarié du secteur privé
- Dépendre d'une entreprise employeuse à jour de ses cotisations CAFAT

Le FIAF valide l'éligibilité des stagiaires sur la base de liste transmise par le prestataire.

Si la session n'atteint pas 10 stagiaires salariés, le prestataire peut ouvrir la formation à des publics hors champs FIAF qui seront alors décomptés de la facture finale.

Le prestataire de formation devra assurer la mixité d'employeurs ayant accès à la formation.

Les sessions pourront démarrer si le taux de remplissage atteint les 80%.

6. Calendrier de réalisation

Le prestataire transmet un planning prévisionnel des dates de formation en intégrant le temps nécessaire à la bonne commercialisation des places.

Les actions de formation doivent avoir lieu avant le 31/12/2019.

Le calendrier de réalisation permet au FIAF d'avoir une vision :

- du nombre de places par formation,
- du coût de la place hors financement du FIAF.

III. Eléments financiers

1. Modalités de financement

Le FIAF achète des sessions de formation au prestataire de formation. Il pourra être facturé uniquement si la session de formation a été réalisée.

2. Modalités de décaissement

Le décaissement sera réalisé à la fin de chaque action de formation suite à la réception des livrables et sur facture.

IV. Modalités de réponse du prestataire de formation

1. Forme de la réponse

Le prestataire répond sous son format habituel. Il prend en compte toutes les exigences décrites dans la présente commande ;

Pour cela, le prestataire de formation fournira a minima et dans le respect des exigences décrites plus haut :

- Un programme de formation détaillé (Objectifs pédagogiques, séquences, séances moyens identifiés, durée en h et en jour),
- Le profil du formateur,
- Un calendrier des sessions programmées.

2. Pour répondre

Interlocutrice : pour toute question, contactez Jill SERVE, Chef de projet au FIAF. Proposition à envoyer UNIQUEMENT par mail à jill.serve@fiaf.nc et contact@fiaf.nc

Date de retour de la proposition : la réponse est attendue pour le **20 août 2019- 16 heures**

Planning des phases :

- Rendu le 20 aout 2019 – 16 heures
- Retour commission au plus tard le 23 aout 2019

3. Critères de sélection retenus

L'objectif est de valider le respect des exigences au regard des besoins exprimés et des éléments imposés par le présent cahier des charges.

Critères	Éléments observés	Notation
Critères d'achat	Conformité de la proposition au regard des exigences particulières du financeur	Eliminatoire
	Réponse conforme aux exigences et besoins identifiés	Eliminatoire
	Respect de l'anonymat de la réponse garantissant, la non-identification du prestataire répondant au présent cahier des charges (hors onglet prestataire)	Eliminatoire
Prestataire	Expériences / Références du prestataire et niveau d'expertise du référent technique	7
	Profil(s) formateur(s)	8
	SOUS TOTAL	15
Méthodologie et ingénierie	Contenu de la formation répondant aux problématiques, objectifs de formation et aux impacts attendus	8
	Calendrier de réalisation (respect des dates/jours de formation, cohérence de la programmation ...)	5
	Méthodologie et outils pédagogiques proposés	8
	Modalités de pilotage et de suivi (identification des interlocuteurs, de leur rôle ...)	3
	Modalités de commercialisation et de communication	4
	Systèmes d'évaluation proposés	5
	Qualité de la réponse (orthographe, syntaxe, ...)	2
	SOUS TOTAL	35
NOTE TOTALE		50

Le critère de coût n'étant pas le critère prépondérant, il sert à la commission d'approbation à départager des offres très similaires (écart de notation inférieur à 5).

La commission d'approbation se réserve le droit de rendre une consultation infructueuse si elle juge les coûts de la meilleure offre technique injustifiés ou irréalistes. Elle relancerait alors une consultation.

Critères	Éléments observés	Appréciation
Coûts	Pédagogiques	
	Administratifs	
	Logistiques	